



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2355/2014^{*,**}

Communication présentée par : E. K.
Victime(s) présumée(s) : L'auteur
État partie : Fédération de Russie
Date de la communication : 3 février 2014 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Droit de recours

Le 6 novembre 2020, faute d'avoir reçu de l'auteur des commentaires sur les observations de l'État partie, et ce, malgré divers rappels, et ayant perdu le contact avec l'auteur, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2355/2014.

* Adoptée par le Comité à sa 130^e session (12 octobre-6 novembre 2020).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Furuya Shuichi, Christoph Heyns, Bamariam Koita, Marcia V. J. Kran, David H. Moore, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja, Andreas Zimmermann et Gentian Zyberi.

